Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

67-2026
Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260827-67_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 août 2026

Date d'affichage
28 août 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 27 août, à 18h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Gillet, Morin, Havard, Blot, Viscart, Le Cuff, Guegan, Pericot, Trovalet, Charrieau, Minaud, Cervi, Guérin-Leconte, Serra, Aubault, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Foliard, Orain

Procurations de Mme Foliard à Mme Gillet, de Mme Orain à Mme Guérin-Leconte

Nombre de conseillers		
En exercice	:	19
Présents	:	17
Votants	:	19

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Guérin-Leconte a été élu secrétaire de séance

67-2026 DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE – 15 PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°50-2025 du 12 juin 2025, il a été institué un droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce, baux commerciaux et terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, à l'intérieur du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat : secteur de centralité commerciale indiqué au PLU.
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me ROBERT notaire à Yffiniac (22), une déclaration de cession d'un fonds de commerce concernant le bien situé 15 Place de l'Église à Gosné.
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

